

PARTICIPATION DU PUBLIC ET GOUVERNANCE DES PROJETS NUCLÉAIRES.

« ...Nous vivons dans le monde de l'abstraction, celui des bureaux et des machines, des idées absolues et du messianisme sans nuance. Nous étouffons parmi les gens qui croient avoir absolument raison, que ce soit dans leurs machines ou dans leurs idées. (...) Pour sortir de cette terreur, il faudrait pouvoir réfléchir et agir suivant sa réflexion »¹

Cet éclairage d'Albert Camus a trois quarts de siècle. Il s'applique assez bien, semble-t-il, à ce qui a « étouffé » depuis janvier, le débat public commencé en octobre 2022, entre décisions présentées comme déjà prises et débats empêchés : le contexte de la situation actuelle est résumé dans la décision de la CNDP du 7 février 2023², et le communiqué de l'équipe du débat du 8 février³.

Nous n'avons pas voulu en rester à ce constat d'étouffement.

Pour retrouver après la fin du débat public la capacité de respiration collective nécessaire à toute démarche de long terme, nous proposons de réunir le 27 février, dernier jour du débat, un séminaire de travail et d'échanges portant sur **la participation du public à la gouvernance de projets nucléaires** tels que celui soumis au débat public. Est présenté ci-après le questionnaire permettant de réunir les contributions écrites qui seront présentées à ce séminaire du 27 février.

La synthèse de ce séminaire sera intégrée dans le compte-rendu du débat, portant par ailleurs sur tout ce qui aura été fait sur les différentes questions identifiées et traitées précédemment dans le cadre du débat public depuis son ouverture, le 27 octobre dernier.

*
* *

Deux questions préalables nécessitent des précisions :

- De quelle « gouvernance » parle-t-on, pour y faire une plus juste place à la participation du public ?

Par définition, **la gouvernance** est « la manière de concevoir et d'exercer l'autorité à la tête d'une entreprise, d'une organisation, d'un État. ». « La gouvernance s'apprécie non seulement en tenant compte du degré d'organisation et d'efficacité, mais aussi et surtout d'après des critères tels que la transparence, la participation, et le partage des responsabilités »⁴.

On ne rentrera pas ici dans les débats de principe sur les liens entre cette notion et les présupposés des méthodes de management public ou privé. Dans le cas des projets nucléaires, outre les mécanismes internes à la sphère décisionnelle (Parlement,

1 *Le siècle de la peur* – Combat novembre 1948 – Albert Camus, Œuvres complètes, Gallimard La Pléiade, tome 2, p 437.

2 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-02/COMMUNIQUE_DECISIONS_DU_7_FEVRIER_2023.pdf

3 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-02/PenlyEPR-20230207-Communication-CPDP-sur-la-poursuite-du-debat_0.pdf

4 source FranceTerme : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/COGE588?domaine=0&q=gouvernance>

gouvernement, maîtrise d'ouvrage, ASN, collectivités territoriales, ...), on s'attachera ici aux éléments concernant la participation du public, à savoir :

- les principes d'association du public à la préparation des décisions,
 - l'organisation des relations entre acteurs dans la vie du projet, une fois la décision de principe prise,
 - les principes et modalités d'information et le cas échéant d'intervention de la société civile dans les mécanismes de contrôle et d'expertise.
- De quel « public » parle-t-on ?

Est visée ici « toute personne »⁵ physique ou morale, appartenant à :

- la société civile organisée : organisations professionnelles, syndicales, ONG, instances représentatives des « parties prenantes » du projet, etc.
- la société civile non organisée, constituée de personnes individuelles ou en groupe sans affiliation particulière.

Le questionnaire ci-joint est adressé aux organismes institutionnels participant à la prise de décision y compris le maître d'ouvrage, aux représentants des parties prenantes ayant participé au débat public, et aux groupes de personnes sans affiliation particulière ayant travaillé avec l'équipe du débat depuis le 27 octobre (Conseil régional des jeunes de Normandie, panel citoyen tiré au sort sur la question des risques, groupes d'étudiants ou de lycéens, ...). Le questionnaire sera également mis en ligne sur la plateforme participative du débat, pour que toute personne qui le souhaite puisse individuellement y répondre.

Format des réponses attendues : **deux à trois pages A4 d'environ 3500 caractères**, avec possibilité de renvoyer à des annexes si nécessaire.

2

Délai de réponse : **Mercredi 22 février au soir**, délai de rigueur.

L'ensemble des réponses seront diffusées à tous les participants au séminaire du 27 février avant la séance.

Les modalités de présentation des contributions et d'échanges entre les contributeurs seront précisées lors de la réunion en ZOOM, **le vendredi 24 février à 15h**.

Pour les contributions individuelles, émises en ligne sur la plateforme participative du débat, une synthèse des contributions sera établie par la CPDP à la date du 24 février, et présentée en séance le 27 février.

Prise en compte des contributions : Elles seront publiées sur le site du débat. Le séminaire du 27 février permettra une mise en commun de ces réponses et un échange entre les participants, avant

⁵ L'article 7 de la charte constitutionnelle de l'environnement de 2005 donne à « toute personne » le droit de participer à l'élaboration des décisions.

Questionnaire sur la place de la participation du public
dans la gouvernance des projets nucléaires

Institution, organisation ou personne répondant au questionnaire :

(préciser la personne morale ou le groupe de personnes au nom desquelles est établie la réponse, ou indiquer s'il s'agit d'une personne physique s'exprimant à titre individuel)

Questions* :

1. Pour ce débat public sur le programme de nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly, quel est votre diagnostic sur les difficultés rencontrées quant à la participation du public ?

2. De manière générale, quel est votre diagnostic sur la participation du public dans l'élaboration des décisions sur les projets nucléaires ?

3. Qu'est-ce qui permettrait selon vous, une participation du public plus utile, plus efficace, et plus équitable dans l'une ou l'autre des phases suivantes (se limiter aux trois propositions qui vous semblent prioritaires) :
 - *la préparation des décisions* rendant possible, ou pas, le lancement de projets nucléaires (loi, programmation pluriannuelle de l'énergie, décision du maître d'ouvrage) ?
 - *la mise en œuvre* de projets nucléaires (organisation des acteurs impliqués, instruction des dossiers d'autorisation de création, suivi des évolutions ou modifications éventuelles, le cas échéant réorientations ?)
 - le *contrôle et l'expertise* pendant la mise en œuvre des projets nucléaires ? (accès à l'information, modalités d'alerte ou d'intervention...)

3

* 3 questions vous sont proposées mais vous pouvez répondre uniquement aux questions pour lesquelles vous souhaitez contribuer.

débat public organisé par